



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU MAIRE

### DÉCISION PORTANT DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT France SERVICES AU TITRE DE L'ANNÉE 2024

N° 2024 - 085

Livry-Gargan, le 10 septembre 2024,

Le Maire de Livry-Gargan ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2122-22 et L2122-23 ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration et notamment ses articles L110-1 et L200-1 ;

Vu la délibération n°2020-05-05 du 26 mai 2020 déléguant au Maire la compétence de solliciter, au nom de la Commune, des demandes de concours financiers auprès de tout organisme financeur ;

Considérant que cette opération est susceptible d'obtenir le concours financier du FNADT et du FNFS dans le cadre de son aide au fonctionnement des structures France services ;

Considérant que l'assiette de subvention pour le fonctionnement est plafonnée à 40 000 € pour chaque structure labélisée.

Considérant qu'il convient de solliciter le concours financier de la FNADT et du FNFS afin qu'elle apporte son soutien à cette opération ;

### DECIDE

Article 1 : De solliciter auprès du FNADT et du FNFS la participation financière de 40 000 €, conformément aux règles de détermination de taux de subvention définis par l'Agence,

Article 2 : La présente décision peut faire l'objet :

- D'un recours gracieux dans le délai de deux mois suivant sa publication, auprès de Monsieur le Maire de la Commune de Livry-Gargan, sis 3 place François-Mitterrand, BP 56 à Livry-Gargan (93 891 Cedex) ;
- D'un recours contentieux dans le délai de deux mois suivant sa publication, devant le tribunal administratif de Montreuil sis 7 Rue Catherine Puig, à Montreuil (93 100). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique télécours citoyen accessible par le site internet [www.telercours.f](http://www.telercours.f).

Aide au fonctionnement de la structure France services pour la commune de Livry-Gargan :

OPERATION	MONTANT DES OPERATIONS PROPOSEES EN € TTC	MONTANT DEMANDE au FNADT ET AU FNFS EN € TTC	DOTATION PREVISIONNELLE MAXIMUM	
			Taux %	Montant en €
Fonctionnement de la structure France services	145 640,81€	40 000 €	27.46%	40 000 €



74

Yves MARTIN  
Maire de Livry-Gargan  
Conseiller Départemental